Image not found or type unknown

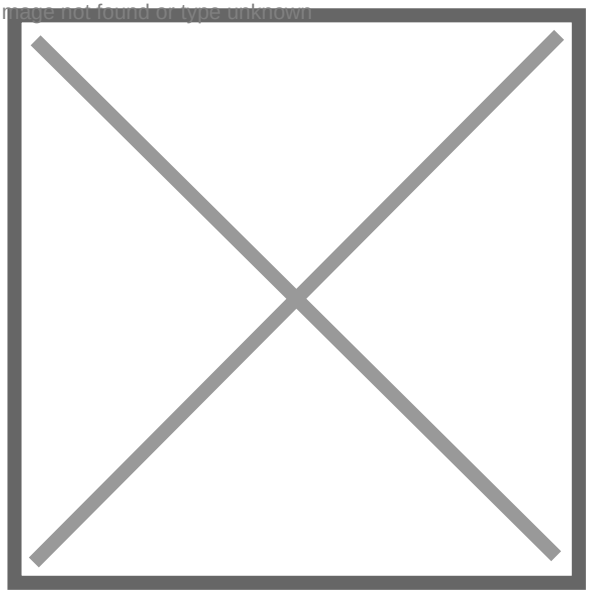

Mediation familliale et juge pour enfant

Par **SONIANNA**, le **22/03/2013** à **11:24**

bonjour a vous

mon ex et moi sommes suivi par un juge pour enfant, nous avons l obligation de faire suivre ma fille par un psychologue et une consultation pour une mediation famililiale une fois par moi.
cela dure depuis 2ans
mon ex ne prend plus sa fille les wk comme convenu par le jugement (il la prend juste 1 journee)

je souhaiterais savoir :

si je suis oblige de continuer la mediation ?
si le faite que son pere ne prend plus sa fille,
je peux demander au juge pour enfant une augmentation de la pension

je tiens a signale que je dois me rendre 2 fois par mois sur paris, cela me reviens a 30e de tickets de train.
par ailleurs, cela fait 2 ans que je garde mes conges pour ses fameux rdv, et n ais depuis aucun jour de repos.
(je pose juste 2 a 3 semaines l ete.

merci pour vos reponses.
je suis salariee, je paye mes impots et aucune preuve de maltraitance ne justifie tous ceci.
ma fille est juste une enfant roi.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés